

CONCERTATION PERMANENTE DE L'OPPOSITION DEMOCRATIQUE RWANDAISE (CPODR)

Avenue de Roodebeek, 151 bte 1; 1030 Bruxelles – Belgique

Tel/Fax : 0032 (02) 735 19 98 ; Email : cpodr@yahoo.fr

POSITION DE LA CONCERTATION PERMANENTE DE L'OPPOSITION DEMOCRATIQUE RWANDAISE SUR LA FIN DE LA TRANSITION

Introduction

La situation tragique du Rwanda est la résultante de toute une histoire politique marquée par des conséquences néfastes d'une mauvaise gouvernance et d'un leadership dépourvu de toute vision nationale. De tout temps, les régimes successifs au Rwanda se sont illustrés par une gestion médiocre de la nation, basée sur des divisions tant ethniques que régionales qui ont conduit à des violences cycliques ayant culminé avec le génocide de 1994.

Le régime actuel n'a pas su tirer les leçons du passé dramatique lointain et récent du pays en vue d'une reconstitution effective du tissu social tant déchiré. La gestion politique actuelle du pays se caractérise essentiellement par des opérations folkloriques hautement médiatisées n'ayant qu'un impact tout relatif sur la vie des masses populaires.

Malgré les apparences que les dirigeants du FPR s'efforcent de faire accepter, la situation sociale et politique du pays reste préoccupante. Depuis l'installation du FPR à Kigali, les rennes du pouvoir ont été réquisitionnés par les extrémistes de ce Front qui se sont illustrés par des violations graves et répétées des droits humains. Le régime du FPR a complètement fermé l'espace politique et ne tolère aucune sensibilité politique différente, de quelque bord que ce soit, qui ne lui soit pas inféodée. Le FPR, en se confondant avec l'Etat, a confiné tous les citoyens à une idéologie unique. Il impose les leaders et le règlement d'ordre intérieur aux autres partis, et va jusqu'à déposer les parlementaires et les magistrats qui expriment la moindre réserve à ses agissements.

Le pouvoir a été privatisé, le pays est dirigé selon la seule volonté d'une oligarchie politico-militaire autour du Président Kagame. En huit ans de pouvoir, le FPR ne s'est attaché qu'à asseoir son régime sur la baïonnette, par la répression systématique à l'égard d'opposants réels ou supposés. Son système n'offre aux Rwandais qu'une seule alternative : se soumettre ou disparaître. Il intègre qui il veut, chasse qui il veut et quand il le veut. L'opposition rwandaise n'existe plus que dans la diaspora. C'est cette situation que décrit si bien l'ONG "International Crisis Group" dans son dernier rapport publié sur le Rwanda, le 13 novembre 2002 intitulé "*Fin de transition au Rwanda : Une libéralisation politique nécessaire*" et dont les analyses et les recommandations sont fort pertinentes.

Le Rwanda se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Le schéma qui avait conduit à la guerre de 1990 risque, si l'on n'y prend pas garde, de se répéter. On se souvient pertinemment comment la guerre d'octobre 1990 a rapidement dégénéré dans une tragédie dont les conséquences ont vite débordé nos frontières. L'abandon de la communauté internationale en avril 1994 a créé une situation extrême qui a favorisé des massacres et des crimes d'une

ampleur sans précédent aussi bien au Rwanda qu'en République démocratique du Congo. Il faut absolument prévenir toute évolution politique ou militaire susceptible d'évoluer vers des catastrophes similaires à celles de ces dernières années, en s'assurant d'une solution globale et définitive au lourd contentieux inter-rwandais jusqu'ici non résolu. La Communauté internationale doit peser de tout son poids en faveur d'une solution sérieuse afin de stabiliser l'Afrique des Grands Lacs.

I- Présentation de la CPODR

Dans le but de constituer une alternative crédible pour le changement en vue de la renaissance d'une nouvelle nation rwandaise, cinq partis de l'opposition démocratique regroupés respectivement au sein de l'Alliance IGIHANGO (ARENA, FDLR et NATION-IMBAGA) et de l'UFDR (FRD et RDR) ont joint leurs efforts en créant, à Bruxelles, le 12 octobre 2002, un cadre de collaboration dénommé « **Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise** », **CPODR** en sigle. Ce cadre est ouvert à toutes les forces démocratiques de l'opposition rwandaise.

Les organisations membres de la CPODR reconnaissent et condamnent sans équivoque le génocide de 1994, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au Rwanda. Elles demandent que justice soit rendue à toutes les victimes, et que tous les criminels, de quelque catégorie sociale, ethnique, régionale, religieuse ou autre qu'ils soient, répondent individuellement de leurs actes devant une justice impartiale.

La CPODR est convaincue que le génocide et la tragédie rwandaise dans son entièreté tirent leurs racines dans la criminalité étatique et non dans une quelconque prédisposition « innée » des différentes composantes de la société rwandaise à s'entretuer. De ce fait, elle s'insurge contre l'exploitation abusive et cynique du drame de tout un peuple par le régime de Kigali qui assimile tout opposant politique ou tout autre leader d'opinion à un génocidaire pour mieux le museler. La CPODR s'inscrit en faux contre ce genre d'agissements démagogiques qui ont ouvert le chemin au génocide et à ses corollaires.

La CPODR soutient sans réserve l'action du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et s'emploie à mobiliser chaque rwandais à se désolidariser de tous les éléments négatifs, de quelque camp qu'ils soient, qui cherchent à pérenniser le drame rwandais en semant la haine dans le but de se maintenir ou d'accéder au pouvoir. La CPODR est d'avis que personne ne doit être figé dans une position négative et que toutes les bonnes volontés doivent pouvoir participer, sans entrave, à l'édification d'une nation où chacun trouvera sa place.

En vue de prévenir une nouvelle catastrophe nationale, la CPODR entend s'impliquer pleinement et concrètement dans la recherche de solutions appropriées au Rwanda et dans la sous-région, pour que des options pacifiques prévalent sur les options militaires. Les Organisations réunies au sein de la CPODR sont déterminées à lutter ensemble afin de mobiliser le peuple rwandais et la Communauté internationale en faveur d'un authentique processus de démocratisation-réconciliation sans lequel la pacification de l'Afrique des Grands Lacs reste une illusion.

II- Position de la CPODR sur la fin de la transition

Les organisations membres de la CPODR ont constamment dénoncé le caractère anti-démocratique et opaque du régime FPR. Ces organisations entendent aujourd'hui faire part de leur vive préoccupation face à une dangereuse fuite en avant du régime à la veille de la fin annoncée de la transition en cours.

La CPODR rejette catégoriquement le processus constitutionnel et électoral unilatéralement initié par le régime de Kigali à travers des machinations et un tissu d'abstractions et de formules stéréotypées du genre « élections, gouvernement d'union nationale, réconciliation, démocratie, décentralisation » qui ne correspondent à aucune réalité concrète. Ce processus vise avant tout à légitimer la dictature du FPR, en construisant un bunker juridique pour l'oligarchie au pouvoir et en renforçant un pouvoir autocratique assis sur l'exploitation malhonnête de la tragédie rwandaise.

Dans la mesure où l'opposition rwandaise est exclue du processus constitutionnel en cours, la nouvelle Constitution sera évidemment taillée sur mesure afin de rétrécir encore davantage l'espace des libertés publiques. Il faut en effet constater que l'avant-projet de constitution du régime de Kigali piétine les conventions internationales en ce qui concerne les droits civils, sociaux, économiques et politiques. C'est ce qui ressort clairement dans les articles 55 et 56 de l'avant-projet qui stipulent que :

1. Les partis politiques s'organisent en « Forum de Concertation » chargé notamment d'harmoniser les points de vue sur les grands problèmes politiques du pays ; assurer la discipline des partis politiques ; servir de cadre de médiation et d'arbitrage entre les partis politiques. Le Président et le Secrétaire Exécutif du Forum sont élus par les partis et formations politiques membres. Les décisions du Forum sont toujours prises par consensus.

2. Les structures dirigeantes des partis politiques s'organisent uniquement au niveau national et provincial. Tout parti politique qui n'a pas pu rassembler quatre pour cent au moins (une personne sur 25) des suffrages exprimés lors des élections législatives est dissout d'office.

En d'autres termes, ceci revient à institutionnaliser clairement le "Forum de Concertation des Partis" comme formation politique unique qui l'était de fait depuis 1994 et en dehors de laquelle aucune activité politique ne peut s'exercer. Comme les décisions du FORUM sont prises par consensus, les partis membres sont, de gré ou de force, membres de la coalition au pouvoir. Ceci constitue la négation-même de toute opposition et exclue toute possibilité d'alternance. Ce choix devient d'autant plus préoccupant que dans une situation conjoncturelle, notamment avec le caractère policier de l'Etat FPR, un parti ayant obtenu moins de 4% sera condamné à la dissolution, alors qu'il aurait pu poursuivre sa campagne et obtenir un pourcentage plus élevé lors de la législature suivante. Pourtant, l'Accord de paix d'Arusha qui constitue la base fondamentale de référence juridique reconnue par tous, notamment en ce qui concerne le **protocole relatif à l'Etat de droit** surtout en ses articles 5, 6 et 7, les parties en conflit se sont accordées sur l'universalité de la démocratie et les principes sur lesquels elle est fondée. Ces principes stipulent entre autres que la représentation populaire doit être le reflet authentique de la volonté des citoyens; que toute la souveraineté appartient au peuple ; que le pluralisme est l'expression des libertés individuelles et que le multipartisme implique la légitimité de l'opposition.

D'autre part, l'alinéa 3 du préambule de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** ainsi que ce qui est stipulé en ses articles 19, 20 et 21 à savoir qu'il est essentiel que les droits

de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint , en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ; que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ceci impliquant le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit; que toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques et que nul ne peut être obligé de faire partie d'une association, on peut conclure que l'avant-projet de Constitution du FPR est en flagrante contradiction avec cette déclaration universelle ainsi qu'avec l'Accord d'Arusha.

Dès lors, il ne faudrait pas s'étonner que cette situation dégénère en une explosion inévitable, étant donné que les options maximalistes du FPR peuvent rendre ipso facto légitime toute révolte contre la tyrannie et l'oppression.

III- Propositions de la CPODR pour le retour à la paix au Rwanda et dans la région des Grands lacs

L'opposition démocratique rwandaise est fermement convaincue que la stabilité de la région troublée des Grands Lacs et le retour à une paix durable dépendront de la mise en place d'institutions inclusives et légitimes dans chacun des pays concernés. Elle est persuadée que la mise en place de telles institutions sera fonction de la démocratisation à l'intérieur de chaque Etat. L'opposition rwandaise a en effet la ferme conviction que la paix dans la sous-région restera menacée tant qu'une solution appropriée au très lourd contentieux inter-rwandais ne sera pas trouvé, car c'est le Rwanda qui constitue le principal foyer de l'incendie qui ravage actuellement la région des Grands Lacs.

Sur le plan national, la CPODR soutient fermement la tenue d'un dialogue politique inter-rwandais hautement inclusif pour mettre fin à l'état d'exception que le FPR veut maintenir en continuant à museler l'opposition et en procédant à une parodie de processus électoral démocratique où le FPR est le seul à faire campagne et où l'opposition est absente. Elle considère la voie du dialogue comme le seul cadre approprié pour réconcilier le peuple rwandais, pour garantir le respect des droits et des libertés de la personne humaine au Rwanda et sortir ainsi du cercle infernal de l'exclusion et de la violence en permettant à toutes les couches de la population de s'exprimer sur les problèmes majeurs de la société rwandaise et de prendre part à la définition de l'avenir institutionnel du pays. Ce dialogue doit, pour réussir, se dérouler dans des conditions propices à un débat libre et contradictoire.

A l'issue de ce dialogue seront mises en place des institutions transitoires inclusives ayant pour mission de préparer la démocratisation du pays en le dotant d'instruments juridiques fiables (Constitution, Loi électorale, référendums sur des questions délicates...) et d'organiser des élections démocratiques pour doter le pays d'institutions représentatives et légitimes capables d'affronter les défis majeurs de la reconstruction et du développement.

Dans le but de favoriser au maximum une réconciliation authentique de la société rwandaise avec elle-même, la CPODR réitère sa proposition que ce dialogue se tienne au Rwanda pour notamment faire participer toute la population. Les conditions de la tenue de ce débat doivent être préalablement négociées entre les différents acteurs sous la garantie de la Communauté internationale.

A cet égard, l'Opposition démocratique rwandaise demande à la Communauté internationale de faire de la démocratisation du Rwanda une exigence non négociable et une conditionnalité

pour la poursuite de la coopération. La Communauté internationale doit faire preuve de vigilance et refuser de se faire bernier par les supercheres du régime de Kigali qui prétend avoir consulté la population. Le FPR ne fait qu'applaudir son propre discours pour rendre ostensiblement illégitime la volonté des autres partis de mobiliser leur base et d'avoir voix au chapitre dans le processus constitutionnel et électoral.

Si la communauté internationale soutient les élections en vue, elle se rendra complice de la consécration du statu quo. Ceci ne fera que frustrer davantage les citoyens rwandais dans leurs revendications démocratiques légitimes et de renforcer le régime dans ses options antidémocratiques. Ce qui ne contribuerait qu'à aggraver une situation déjà explosive à l'intérieur du pays et compromettrait sérieusement le processus de paix dans la région.

La CPODR réitère fermement son engagement solennel pris le 15 octobre 2002 de mener ses activités politiques à l'intérieur du Rwanda, aussitôt que les conditions nécessaires seraient réunies. Il s'agit principalement de garanties de sécurité politique et juridique : la reconnaissance légale du pluralisme politique et de l'opposition, le droit à la liberté de réunions pacifiques sur tout le territoire rwandais, la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion, la suspension du processus constitutionnel et électoral en cours pour permettre la tenue du dialogue inter-rwandais et la mise en place d'institutions transitoires hautement inclusives.

IV- La CPODR sur le conflit au Congo

Le conflit qui ravage la RDC depuis bientôt 6 ans est incontestablement le prolongement du conflit inter-rwandais qui a éclaté en octobre 1990 et qui a débouché sur les violations graves du droit humanitaire, les crimes contre l'humanité et le génocide de 1994. Sous prétexte de neutraliser les forces dites « négatives », le régime de Kigali a contribué, de façon déterminante, à déstabiliser la région des Grands Lacs par une guerre particulièrement meurtrière.

Tout en réaffirmant son soutien à l'accord de Pretoria entre Kigali et Kinshasa ainsi qu'à celui de Luanda entre Kinshasa et Kampala, l'opposition rwandaise réitère sa conviction que la paix et la sécurité de la région ne dépendent pas seulement du désarmement et du rapatriement des membres de l'opposition armée, mais surtout d'une solution politique globale. A cet effet, La CPODR soutient la tenue de la conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU. Elle ose espérer que toutes les parties pourront y participer.

Fait à Bruxelles, le 05 décembre 2002

Pour la Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise (CPODR)

Les organisations membres de l'UFDR

- *Forces de Résistance pour la Démocratie (FRD)*
Eugène Ndahayo
Président (sé)
- *Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda (RDR)*
Victoire Umuhoza-Ingabire

Présidente (sé)

Les organisations membres de l'Alliance IGIHANGO

- *Alliance pour la Renaissance de la Nation (ARENA)*
Augustin Kamongi
Président (sé)
- *Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR)*
Ignace Murwanashyaka
Président (sé)
- « *Nation-Imbaga y’Inyabutatu Nyarwanda* »
Joseph Ndahimana
Délégué Général (sé)
- Union des Rwandais pour la République et la Démocratie (URD)
Jean Marie Nkezabera
Président (sé)

i

ⁱ La Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise (**CPODR**) a été mise en place le 12 octobre 2002 à Bruxelles, par l'Union des Forces Démocratiques Rwandaises (**UFDR**) et l'Alliance pour la Démocratie et la Réconciliation Nationale (**ADRN-IGIHANGO**). L'UFDR est constituée par les Forces de Résistance pour la Démocratie (*FRD*) et le Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda (*RDR*) tandis que l'Alliance « **IGIHANGO** » rassemble les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (*FDLR*), l'Alliance pour la Renaissance de la Nation (*ARENA*), le mouvement monarchiste « *Nation-Imbaga y’Inyabutatu Nyarwanda* » et l'Union des Rwandais pour la République et la Démocratie (URD). La CPODR est ouverte à toutes les forces démocratiques de l'opposition rwandaise.